

Le Port, le 06/11/2023

Bureau Communautaire

Plus de 5 M€ consacrés à la modernisation de la zone artisanale du Port

Sous la présidence d'Emmanuel Séraphin, les élus du Bureau Communautaire ont eu à se prononcer sur les travaux de modernisation de la zone artisanale du Port, la participation du Département de La Réunion aux investissements de lutte contre l'errance animale ou encore les autorisations accordées aux associations pour le réemploi d'objets récupérés dans les déchèteries et Trokalis du Territoire de l'Ouest.



ECONOMIE

Travaux de modernisation de la Zone artisanale du Port

Prioritaire dans le cadre du vaste programme de modernisation des zones d'activités économiques de l'Ouest, la zone artisanale du Port sera mise en chantier début 2025.

Ces travaux qui ont pour objectif de rendre la zone plus attractive et moderne, porteront sur la requalification de voiries, la modernisation des réseaux, la mise en place d'éclairage public, la signalisation, la création de stationnement et de restructuration de l'espace public. Ils insuffleront une nouvelle dynamique architecturale et paysagère en aménageant des espaces publics de qualité et en apportant une identité visuelle à la zone.

Un budget de 5,36 M€ y sont consacrés, financés à 85 % par l'Union Européenne sur les fonds FEDER.

LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE

Dans le cadre de la lutte contre l'errance animale, les élus ont acté le partenariat financier entre la Communauté d'Agglomération et le Département pour les travaux de construction du centre animalier - refuge du Territoire de l'Ouest et l'acquisition de cages pièges et de lecteurs de puces, destinés aux policiers municipaux pour réprimer le défaut d'identification et la divagation des animaux domestiques.

Ces dispositifs viendront compléter les investissements déjà engagés par la Communauté d'Agglomération dans le domaine.

ENVIRONNEMENT

Les élus communautaires ont validé à l'unanimité les autorisations de récupération en déchèteries, par les associations Agame et Recyclerie Culturelle, de matériels informatiques, téléphones mobiles, livres, DVD, CD et autres disques vinyles.

Ces conventions permettent, d'une part, aux associations de réutiliser des objets dans le cadre de leurs missions et, d'autre part, elles donnent une seconde vie à des objets par le jeu du réemploi ou de la réparation.

